



Chèr-e collègue,

Le groupe de travail paritaire académique a vérifié les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase intra académique. **Vous trouverez au recto de ce courrier les informations concernant votre situation personnelle.** Prenez la peine de vérifier attentivement que, sur chacun des vœux que vous avez exprimés, votre barème acté dans ce groupe de travail est bien conforme à ce que vous attendiez. En effet, *iProf* peut vous avoir préalablement affiché un barème qui vous convenait mais qui, pour diverses raisons, a été modifié lors de ce groupe de travail. Vous avez alors très peu de temps pour le contester. Soyez donc vigilant, contactez alors sans tarder vos élu-es du SNES, passé ce temps de contestation, il ne sera ensuite plus possible de revenir dessus...

Un important travail a été conduit par les élu-es académiques dans cette première étape du mouvement intra. Nous avons fait corriger des oublis ou erreurs. La vérification des vœux et barèmes est un préalable essentiel aux opérations de mutation. Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que **la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte** par les services rectoraux, dans le respect des règles communes. Ces corrections ont été grandement facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel : c'est un outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité. L'examen contradictoire assurant la transparence, c'est bien ce travail précis et exhaustif fait par les élu-es qui garantit à chacun que l'égalité de traitement est respectée.

Le SNES et ses élu-es sont résolus à continuer d'exercer dans les FPM et CAP le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous.**

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU siégeant au groupe de travail académique de vérification des vœux et barèmes.



Section académique de **POITIERS**

16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tél. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

CAPA d'affectation des CPE
Jeudi 9 juin

Révision d'affectation :
Vendredi 17 juin

Affectation TZR :
Mardi 5 juillet

Phase d'ajustement :
Lundi 22 août

Défense des personnels
et du paritarisme
Revalorisation de nos carrières
et des salaires
Promotion du service public

Pour que l'Éducation nationale
redevienne une priorité

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense collective**

SYNDIQUEZ-VOUS

**ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au SNES**

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.